

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.	Numéro de permis 2019517	Date d'inspection Le 16 décembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 1 Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers d'incident, des médicaments (fiches d'administration), de la santé, des effets personnels et des espaces de rangement.
Observation de la sieste, de la collation (raisin et fromage) et de l'accueil pour les après-classes.
Les enfants d'âge scolaire sont à l'extérieur lors de mon départ.
Rappel: Durant la saison hivernale, il est recommandé de ne pas utiliser les structures de jeu qui ont des balançoires et des glissades ainsi que de contacter vos assurances pour vous assurer d'être protégé, car la neige n'est pas une surface protectrice.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 décembre 2024

Date

original signé par

Lucie Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 décembre 2024

Date